

OBJECTIFS : Maîtriser les gestes de premiers secours en environnement professionnel

Durée :

2 jours (14 heures).

Lieu de la formation :

En centre ou en vos locaux.



CONTENU DE LA FORMATION

DURÉE DE VALIDITÉ DE 24 MOIS

1. Le Sauvetage secourisme du travail (SST)

- Les accidents du travail dans l'établissement ou dans la branche professionnelle.
- Qu'est ce qu'un sauveteur secouriste du travail (SST) ?
- Intérêt de la prévention des risques professionnels.
- La réglementation en matière de formation et d'intervention du SST.
- Présentation de la formation SST.

2. Rechercher les dangers persistants pour protéger

- Formation générale à la prévention.
- Face à une situation d'accident du travail, le sauveteur secouriste du travail doit être capable de :
- Reconnaître, sans s'exposer lui-même, les dangers persistants éventuels qui menacent la victime de l'accident et/ou son environnement.
- Supprimer ou isoler le danger ou soustraire la victime au danger sans s'exposer lui-même.

3. De protéger à prévenir

Cette séquence met en évidence la similitude des compétences attendus, aussi bien en matière de protection qu'en matière de prévention des accidents du travail ou des maladies professionnelles, de la part des SST. Elle doit permettre la translation de la formation à l'action protéger vers l'action prévenir. La mise en place de cette démarche est continue tout au long de la formation SST.

4. Examiner la victime et faire alerter

- Face à une situation d'accident du travail, le sauveteur secouriste du travail doit être capable de :
 - Faire alerter, ou alerter en fonction de l'organisation des secours dans l'entreprise.

5. De Faire Alerter à Informer

- Face à une situation d'accident du travail, le sauveteur secouriste du travail doit être capable de :
 - Informer son responsable hiérarchique et/ou la (les) personne(s) chargée(s) de prévention dans l'entreprise ou l'établissement, de la/des situation(s) dangereuse(s) repérée(s).

6. Secourir

- Face à une situation d'accident du travail, le sauveteur secouriste du travail doit être capable de :
 - Effectuer l'action (succession de gestes) appropriée à l'état de la (des) victime(s).
 - Déterminer l'action à effectuer pour obtenir le résultat à atteindre, que l'on a déduit de l'examen préalable.
 - Mettre en œuvre l'action choisie en se référant à la technique préconisée.
 - Vérifier, par observation l'atteinte et la persistance du résultat attendu et l'apparition de nouveaux signes indiquant que la vie de la victime est menacée, jusqu'à sa prise en charge par les secours spécialisés.

7. Situations inhérentes aux risques spécifiques

On appelle risque spécifique, tout risque qui nécessite, de la part du SST, une conduite à tenir complémentaire ou différente de celle enseignée dans sa formation de base. L'avis du médecin du travail, dans ce domaine est particulièrement important.

8. Evaluation des SST

Les critères d'évaluation utilisés pour cette validation sont ceux définis par l'INRS, dans le référentiel de formation des Sauveteurs Secouristes du Travail.

Moyens et méthodes pédagogiques : Alternance d'apport théorique et pratique.

Groupe : De 4 à 10 personnes.

Profil du(des) formateur(s) : Formateur(s) agréé(s) INRS.

Moyen techniques : Salles, mannequins et défibrillateurs.

Pré-requis & Public concerné : Aucun pré-requis & ouvert au public.

Pour accéder
au planning des formations :

CLIQUEZ ICI

Pour plus d'informations
ou pour obtenir un devis :

CLIQUEZ ICI
